

D.M. n° 03 - n° 935

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

un crédit de 236 512,00 F. est ouvert à l'article 130 du budget 1975.

Cette dépense est destinée à payer à la Ste d'HLM de l'EST le premier versement de la participation communale pour la construction du Foyer pour Personnes Agées.

Les crédits nécessaires sont prélevés sur l'excédent de recettes existant à la section d'investissement du budget supplémentaire 1975.